



Commission des dynamiques territoriales

1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

Avenant n°1 à la convention de financement de transport des scolaires avec l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg (AAPEI), convention de délégation d'organisation d'un service de transport scolaire à la commune d'Obermodern-Zutzendorf et subvention pour le renouvellement du minicar de la régie de Sarrewerden.

Rapport n° CP/2015/112

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer un avenant n°1 à la convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires d'élèves et étudiants handicapés avec l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg (AAPEI) pour le Service d'Insertion, de Formation et d'Apprentissage Spécialisée (SIFAS).

Il propose également l'approbation d'une convention de délégation d'organisation d'un service de transport scolaire à la commune d'Obermodern-Zutzendorf avec participation financière à hauteur de 50% du déficit d'exploitation.

Enfin, ce rapport a pour objet de valider l'accord d'une subvention de 50% pour le renouvellement du minicar de la régie de Sarrewerden pour le transport des écoliers.

1. Avenant n°1 à la convention de délégation du transport scolaire de l'AAPEI de Strasbourg

La Commission Permanente du 5 janvier 2015 a approuvé la convention à passer avec l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis à Strasbourg pour le Service d'Insertion, de Formation et d'Apprentissage Spécialisée (SIFAS) et concernant le transport de 36 élèves répartis sur 9 lignes.

2 des 9 lignes de transport n'avaient pas été prises en compte dans le calcul de la subvention. Il convient donc de rajouter la somme de 3 853,05 € au montant prévu initialement.

Au titre de l'année scolaire 2014-2015, le coût annuel s'élèvera donc à 71 294,25 € au lieu de 67 441,20 €.

2. Convention de délégation d'organisation d'un service de transport scolaire à la commune d'Obermodern-Zutzendorf

Cette convention vise à déléguer l'organisation du transport des écoliers d'Obermodern-Zutzendorf à la commune et en fixe les modalités de participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

La commune organise en effet depuis un certain nombre d'année un transport scolaire entre le village de Zutzendorf et l'école primaire située à Obermodern. Malgré la distance inférieure à 3 kilomètres, le nouveau règlement départemental des transports scolaires permet une prise en charge à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation.

Le financement de ce transport est assuré à 75% par la commune et à 25% par les familles.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin participera donc à hauteur de 50% sur les 75% financés par la commune.

3. Subvention à la commune de Sarrewerden

Par délibération en date du 7 janvier 2013, la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin a approuvé la convention de délégation d'organisation et d'exploitation d'un service de transports scolaires en régie par la commune de Sarrewerden.

Conformément au dispositif concernant les régies, la convention avec la commune de Sarrewerden prévoit que les renouvellements de véhicules seront subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Départemental. Le coût de l'acquisition envisagé par la commune est de 69 600€ auxquels il faut déduire 2 400€ correspondant à la reprise de l'ancien véhicule, ce qui permet d'aboutir à un total de 67 200 €.

Une subvention d'équipement de 33 600€ sera donc à la charge du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires d'élèves et étudiants handicapés avec l'association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg (AAPEI) pour le SIFAS portant le coût total à 71 294,25 € pour l'année 2014-2015 et autorise son président à le signer.

- approuve la convention de délégation d'organisation d'un service de transport scolaire à la commune d'Obermodern-Zutzendorf avec participation financière à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation et autorise son président à la signer

- approuve l'octroi d'une subvention de 50 % du coût de l'achat d'un minicar par la commune de Sarrewerden pour le transport en régie des écoliers.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY